

Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant – Parcours à destination des ASH

Mis à jour le 5 janvier 2023

Conditions d'entrée et prérequis

Etre ou avoir été agent des services hospitaliers / agents de services et :

– Justifier d'une ancienneté de services cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public ou privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes OU

– Justifier de la formation continue de 70h relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté de services cumulée d'au moins 6 mois en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public ou privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes

Public visé

ASH et agents de services en poste ou demandeur d'emploi (sous conditions)

Rythme

Temps plein

Durée en centre

770 heures

Validation

Le Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétences acquis en formation théorique et pratique et en milieu

Objectifs professionnels

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel

Contenu

Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa quotidienne et de sa vie sociale

- Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
- Module 2 : Repérage et prévention des situations à risque

Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en oeuvre de soins adaptés en collaboration

- Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne
- Module 4 : Mise en oeuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement
- Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée

Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

- Module 6 : Relation et communication avec les personnes et leur entourage
- Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs

Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

- Module 8 : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés

Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

- Module 9 : Traitement des informations
- Module 10 : Travail en équipe pluri-professionnelle, qualité et gestion des risques

Période en milieu professionnel : 770 heures (ou 595 heures si formation continue de 70 h suivie)

Modalités pédagogiques

- Apports théoriques
- Mises en situation professionnelles à partir des expériences professionnelles des apprenants ou d'expériences concrètes
- Exercices pratiques sur plateau technique et simulations
- Suivi Pédagogique Individualisé
- Travaux Personnels Guidés

Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant – Parcours à destination des ASH

professionnel, selon les critères définis dans le référentiel de certification.

Le jury d'attribution du Diplôme d'Etat d'aide-Soignant est la DREETS.

Certification

Oui

Modalités d'évaluation

Evaluations en centre de formation et

Evaluations des compétences en milieu professionnel

Entrée et sortie permanente

Non

- Accompagnement Pédagogique Individualisé

Profil des intervenants

Formateurs permanents IDE de l'IFAS, professionnels ayant une qualification en lien avec les thématiques et sujets traités (aide-soignant, assistant de soins en gérontologie, IDE, etc...)

Durée

En milieu professionnel : 770 heures (ou 595 heures si formation continue de 70h suivie)

Délais et modalités d'accès

Inscriptions possibles jusque juin 2023.

Documents à fournir :

- document justifiant d'une ancienneté de services effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes,
- justificatif de prise en charge du coût de la formation ;
- attestation de suivi de la formation continue de 70h, relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée

Référent handicap

Nos référents handicap sont à votre écoute pour l'analyse de vos besoins spécifiques et l'adaptation de votre formation.

Réseau

- GIP Formation Tout au Long de la Vie
- 28 rue de Saurupt - BP 3035
54012 NANCY CEDEX
- ce.gip@ac-nancy-metz.fr
- 03 83 55 06 58
- SIRET : 18542213600019